

PROCEDURE UPEM : OUVERTURE FORMATION A L'APPRENTISSAGE

RDV entre CFA partenaire et responsable de formation (après accord du Directeur de composante) pour établir une **NOTE D'OPPORTUNITE**

De Juin à Décembre
Année N

Envoi de la note pour avis

DIRECTEUR-TRICE DE COMPOSANTE

VICE-PRESIDENCE ENSEIGNEMENTS ET PROFESSIONNALISATION (VPEP)
vpep@u-pem.fr

CONSEIL DE COMPOSANTE

Accord écrit Directeur composante
(sous réserve du Conseil de composante, si problème de calendrier)

Accord écrit VPEP pour passage en CFVU

Demande soumise à la CFVU par la **VICE-PRESIDENCE ENSEIGNEMENTS ET PROFESSIONNALISATION**

Documents présentés à la CFVU = Note d'opportunité + accord Conseil de composante + accord VPEP

Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

De Septembre Année N
à Juin Année N+1

Accord écrit de la CFVU = Délibération
(sous réserve si le Conseil de composante n'a pas eu lieu)

Accord écrit
(si Conseil de composante a eu lieu après la CFVU)

REALISATION DU DOSSIER D'OPPORTUNITE REGION IDF
Responsable formation et CFA

Dès accord de la CFVU

ENVOI par le CFA du dossier finalisé au DIR. de COMPOSANTE + VPEP *Pour information*

Avant fin Août
Année N+1

ENVOI DOSSIER PAR LE CFA A LA REGION IDF

1ère quinzaine Septembre
Année N+1

Accord Région IDF
Décembre N+1

Désaccord Région IDF
Représentation éventuelle du dossier à la Région IDF après échanges avec les responsables/porteurs de projets
En Février N+2

Ouverture formation
Septembre N+2

Information sur le résultat à faire à la CFVU